



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COREAMR AGRO-ÉCOLOGIE **du vendredi 8 juillet 2022**

Candidatures à la reconnaissance GIEE

Annick JORDAN - DRAAF-SREA



La COREAMR, formation spécialisée agro-écologie

Coreamr = Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural

- **Instaurée** par le code rural et de la pêche maritime (L315 Articles R.313-45, R.313-46 et R.313-47)
- Une formation spécialisée « agro-écologie » avec des **attributions** :
 - Avis au préfet de région sur la **reconnaissance des GIEE** (Décret n°2015-467 du 23 avril 2015)
 - **Gouvernance** régionale **des dispositifs** de recherche, d'innovation et de développement agricole (RID) financés par le CASDAR (Instruction technique DGPE/SDRICI/2016-412 du 17/05/2016)
 - **Gouvernance** régionale du **projet agro-écologique** et des différents plans associés, dont écophyto II+ (Instruction technique DGPE/SDPE/2016-502 du 16/06/2016)
- **Composition** (de la Coreamr et de sa formation spécialisée AE) : définie par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral initial du 20 juin 2016, et nouvel arrêté 2021)

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :

- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage

- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusion sur le dispositif GIEE

2. Appel à projets 2022

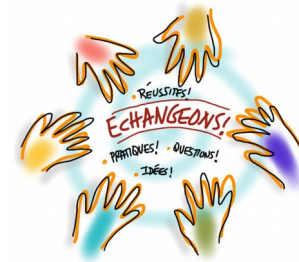
- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027 (Chambre régionale d'agriculture)



Plusieurs types de dispositifs Etat de reconnaissance de collectifs (1 AAP DRAAF/an)

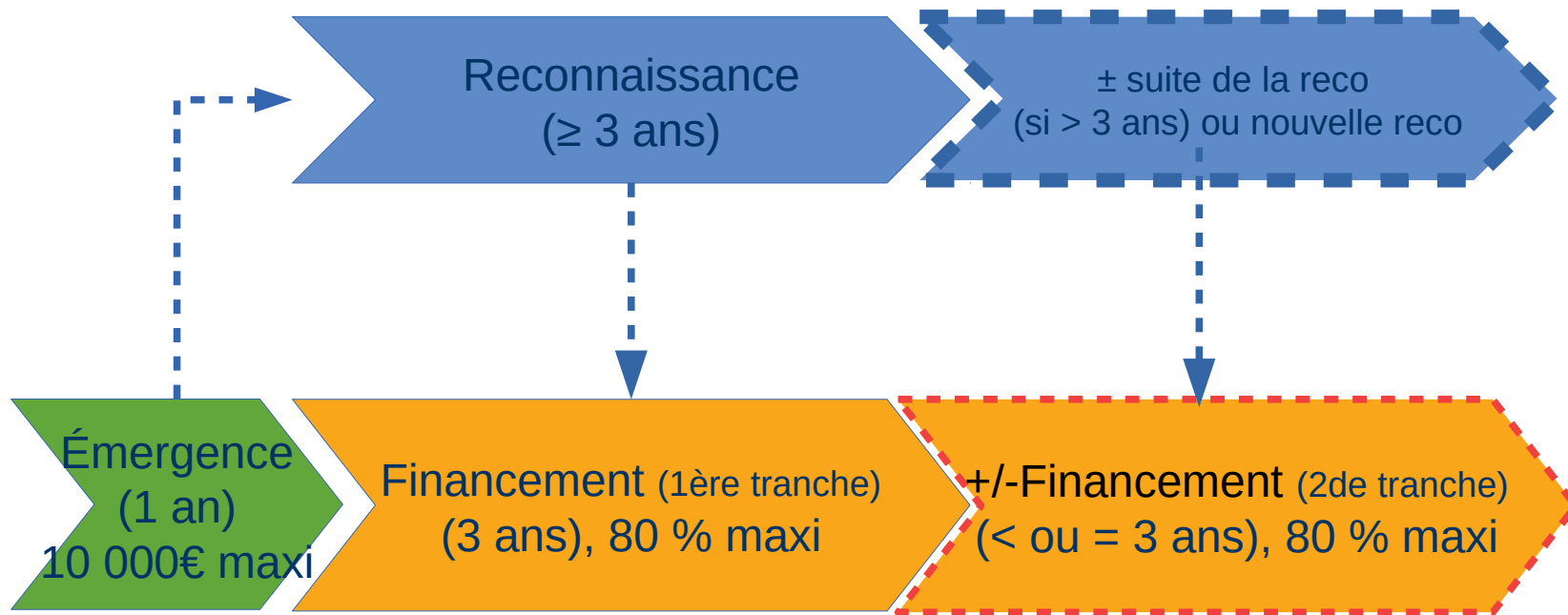
- **Dénominateurs communs** entre tous ces collectifs : **incontournables**
 - composés majoritairement **d'agriculteurs**, mais avec des partenaires
 - s'engagent dans la **transition agro-écologique**
 - mettent en oeuvre un **projet pluriannuel de changement de leurs pratiques** (ou de consolidation)
appuyé sur un **diagnostic agro-écologique** d'exploitation mobilisant les savoirs, méthodes, leviers... identifiés ailleurs
 - chiffrant et diffusent leurs **résultats (indicateurs, capitalisation, livrables)** mais sans contrainte d'atteinte/non des objectifs de triple performance affichés
- **Des + au projet** : entrée territoriale (captage d'eau, filière...),
lien avec l'enseignement agricole
- **Les avantages** : animation collective, formation, visites, accès priorisé et/ou bonifié aux aides du PDR (groupe/individuel)
+ pour les GIEE : présomption d'entraide (ex : échanges de semences)



Rappel de l'objectif politique : s'appuyer sur les collectifs Encourager, développer, massifier

- **Les reconnaître** (par appels à projets DRAAF),
- Les **accompagner financièrement** (crédits : CASDAR +/- agences de l'eau +/- Feader) :
 - **Animation** :
 - pour l'**émergence** du collectif et la construction de son projet en amont de la reconnaissance/ labellisation
 - du **collectif reconnu** et de son projet,
 - **Investissements** (individuels ou collectifs) en matériels à plus-value environnementale (dans le cadre des PDR)
- **Valoriser** leurs résultats : enjeu de **capitalisation** de leurs acquis **pour eux-mêmes** et pour la **diffusion auprès d'autres**

Les différents volets du dispositif GIEE = un groupe dans un territoire + un projet (des objectifs, des actions, un calendrier)



Nombre de collectifs dans les dispositifs Etat : total sur la France (2021) hors DEPHY



GIEE :

- **>830** reconnus depuis 2015 (>= 3 ans), > 10 000 agriculteurs
 - dont 254 GIEE ne sont plus reconnus (mais peuvent être encore engagés dans l'agro-écologie).
- Un vivier de groupes-projets émergents financés

Écophyto 30 000:

- **>580** reconnus depuis 2016 (3 ans), >5 430 agriculteurs
 - Dont 220 ne sont plus reconnus (mais peuvent encore être engagés dans la réduction de PP)
- Un vivier de groupes-projets émergents financés

Un site Internet national <https://collectifs-agroecologie.fr/> (lancé en janvier 2021)


+ de 1 500
groupes
en 2021


+ de 25 000
agriculteurs
accompagnés
en 2021

(GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes)



+ émergence (depuis 2018)

The screenshot shows the homepage of the website. At the top, there are navigation menus for 'RÉGIONS', 'A PROPOS', 'CONTACTS', and 'ACTUALITÉS'. A search bar is located in the top right corner. The main header features the title 'COLLECTIFS AGROÉCOLOGIQUES' and a welcome message: 'Bienvenue sur le site des collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie'. Two statistics are displayed: '+ de 1 500 groupes en 2021' and '+ de 25 000 agriculteurs accompagnés en 2021'. Below this, there is a section titled 'TROUVER UN COLLECTIF AGROÉCOLOGIQUE' with sub-sections for 'GIEE, Groupes 30 000 et DEPHY Fermes' and 'Qu'est ce qu'un collectif agroécologique?'. A map of France is shown with numerous location pins in blue and pink. The 'ACTUALITÉS' section features a news item titled 'LANCEMENT DU SITE WEB COLLECTIFS-AGROÉCOLOGIE.FR' dated 'Le 18 janvier 2021'. The footer contains logos for the French Republic, the Ministry of Agriculture and Food, and the APCA (Chambres d'agriculture France).

Carte de la région Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Chiffres clés



67
GIEE



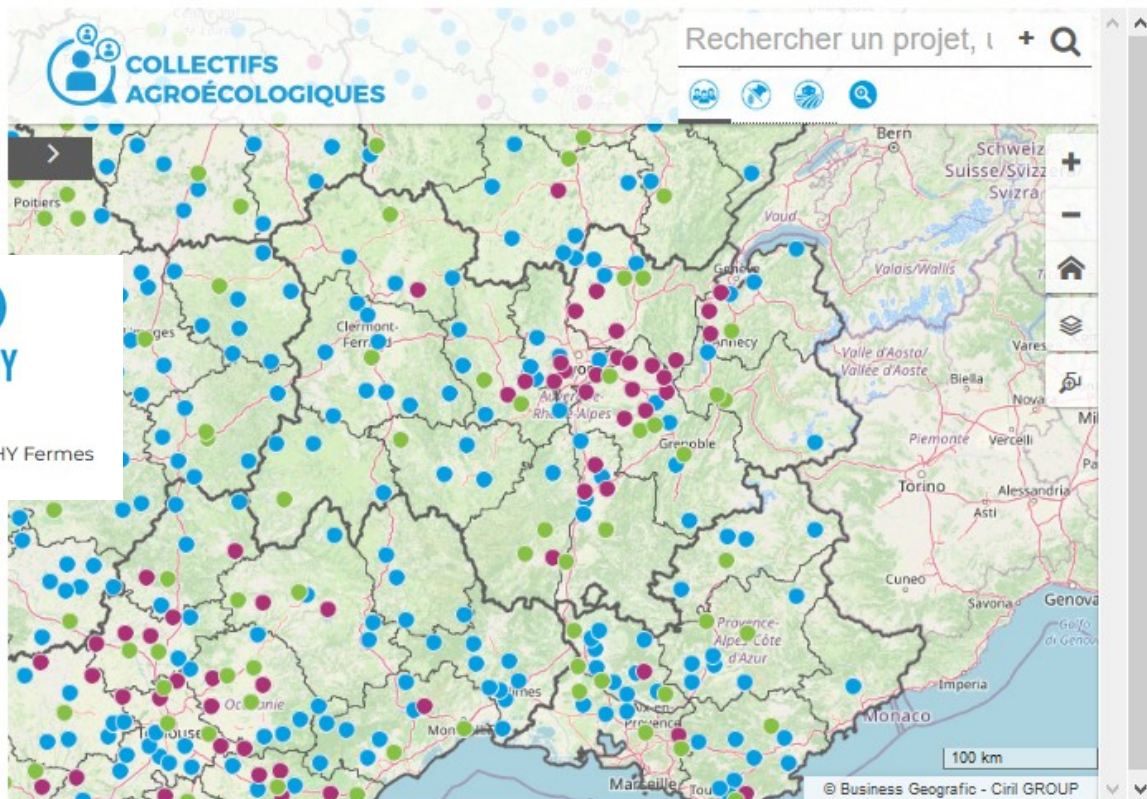
44
groupes 30 000



16
groupes DEPHY Fermes



2 350
agriculteurs engagés dans un
collectif agroécologique



> [Afficher la carte en plein écran](#)

> [Consulter le mode d'emploi pour bien utiliser la carte](#)

+ émergence (>100 groupes depuis 2018)

67 GIEE en AuRA en 2021 :

dont 2 n'ont jamais démarré (reconnus en 2015 et en 2017)

Fiches descriptives et lien vers les livrables :

PLAN DE RELANCE

- » France Relance
- » Les mesures Covid-19
- » Dispositifs nationaux par bénéficiaire et par thématique

PRODUCTION & FILIÈRES

- » Gel 2021
- » Filières agricoles
- » Exploitations
- » Agroalimentaire
- » Forêt/Bois/Energies
- » Développement rural
- » Agriculture & environnement, agro-écologie
- » Grand Plan d'investissement - Volet agricole

ALIMENTATION

- » Sécurité sanitaire
- » Santé et protection des animaux
- » Qualité et protection des végétaux
- » Gouvernance sanitaire
- » Programme national pour l'alimentation
- » Le plan Ecophyto

ENSEIGNEMENT & FORMATION

- » Les dossiers de l'enseignement agricole
- » Formation scolaire et apprentissage
- » Formation continue
- » Examens et certifications

DONNÉES

- » Actualités
- » Recensement agricole 2020
- » Conjoncture
- » Chiffres et analyses
- » Registre Parcellaire Graphique (RPG)
- » Nos Publications
- » Plus d'info - Nous écrire -

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Agriculture & environnement, agro-écologie > Agro-écologie, GIEE > Les GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes > Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation des GIEE de la région et de leurs actions

GIEE de la région (classés par ordre croissant du n° de département, avec année d'entrée dans le dispositif) :

- Le CETA Bressan (01) (2015) : améliorer sa rentabilité en mettant à profit les ressources agro-écologiques de son exploitation (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
- L'association "Graines de l'Ain" (01) (2016) : projet nommé "graines de l'Ain" qui consiste à rechercher une meilleure autonomie des exploitations par la réduction des intrants, en favorisant l'utilisation des processus naturels permis par la culture de variétés anciennes de céréales à pailles, maïs et célo-protéagineux et d'association céréales-légumineuses. (voir [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
- L'ADDEAR de l'Ain (01) (2020) : Accompagner le Groupement des Maraîchers de l'Ain vers des systèmes de production autonomes, respectueux de l'environnement et à forte valeur ajoutée (voir la [fiche](#) de présentation)
- La SOCMAC devenue FEDER (03) (2017) : projet nommé "PATOUJIVARA" pour "mise en place collective du Plurajage TOULANT D'Innovec pour aller vers une plus grande Autonomie des exploitations tout en améliorant les Pratiques Agroenvironnementales (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe, un [plan sur le site](#)) du concours des pratiques agroécologiques)
- La coopérative Copagnio (43) (2020) : "l'Élevage ovin engagé pour le climat en améliorant le revenu des éleveurs et en tenant compte des attentes sociétales". Ovi 13 assistance (voir la [fiche](#) de présentation)
- Le GIE Methabio (07) (2015) gère un projet collectif de méthanisation agricole (gestion des déchets, création d'énergie) pour leurs sept élevages en agriculture biologique et investit dans du matériel agricole pour réduire leurs intrants et gagner en autonomie (voir la [fiche](#) de présentation)
- Agri Bio Ardèche (07)(2021) : Organisés pour un maraîchage bio vivable et intégré au territoire. (voir la [présentation](#) et [les livrables](#) **Nouveau 2021**)
- AgriBio Ardèche (07) (2020) : S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardéchoise autonome, viable et vivable » sur le territoire du moyen Vivarais (voir la [fiche](#) de présentation)
- L'association Tradition Salers (15) (2016) : Agriculture Durable de Moyenne Montagne : optimisation des ressources des territoires et étude de la relation entre les pratiques des agriculteurs et la qualité des produits en vue de leur valorisation pour une transition agro-écologique du territoire (voir la [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
- L'association Tradition Salers (15) (2016) : innover et améliorer la durabilité du système traditionnel Salers pour assurer en avenir à ce modèle d'élevage unique et ancré à son territoire, par la valorisation des ressources naturelles et par la commercialisation de produits de qualité (voir [fiche](#) de présentation et [livrables](#) produits par le groupe)
- La CAPR Coopérative Agricole des Producteurs de Porcs (15) (2017), groupe Alltoise : Conforter durablement et assurer le développement de la production de porcs de montagne sur paille (voir [fiche](#) de présentation, et [livrables](#) produits pendant le projet)
- Le GIE MAURIAIC - FLEAUX - SALERS (15) (2020) : Evolutions climatiques : sécuriser la disponibilité en eau et le système fourrage des élevages (voir la [fiche](#) de présentation)
- La CANT'ADEAR (15) (2021) : Le GIEE des jonquilles : pour une résilience de nos fermes face aux aléas climatiques, économiques et humains (voir la [présentation](#) et [les livrables](#) **Nouveau 2021**)
- Le GIE AgriBioLez Albon (26) (2015) qui regroupe six élevages pour réduire les pesticides dans leurs exploitations, lancer une filière en circuit-court pour le maïs et optimiser leur consommation

Rechercher

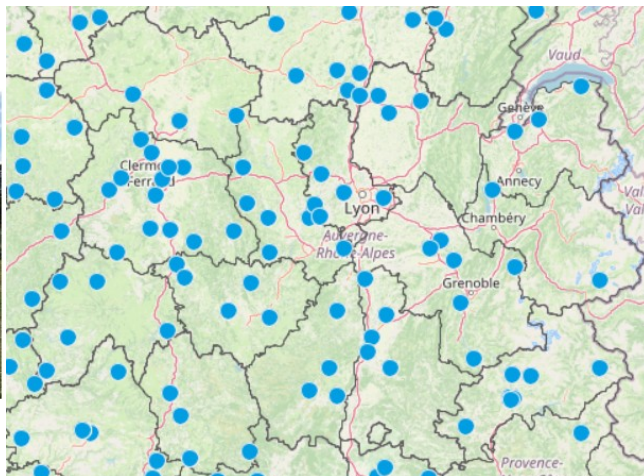
Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

» Présentation des GIEE de la région et de leurs actions

» Des journées de rencontre entre les GIEE et les groupes 50 000 écophyto de la région sur la capitalisation

» Envoyer par courriel

» Imprimer



<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Le-rhone,655>

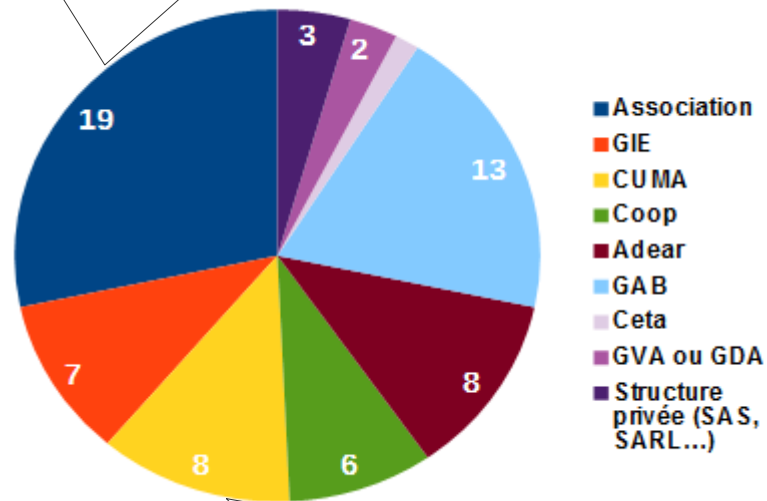
<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/auvergne-rhone-alpes/>



Haute-Loire Bio :
les Epis de Cérès

Types de structure juridique « porteuse » des GIEE en AuRA

Dont 8 accompagnées par une CDA, 8 accompagnées par une association



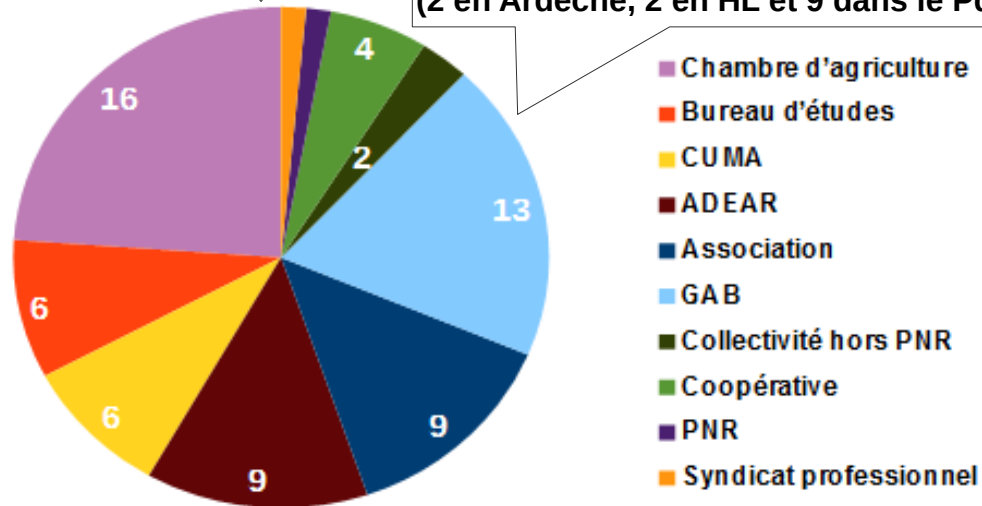
Dont 4 dans le 69, 2 dans le 42, 1 dans 38 et 1 dans 63



Types de structure accompagnatrice des GIEE en AuRA

Tous les départements sauf l'Allier

Dans 3 départements (2 en Ardèche, 2 en HL et 9 dans le PdD)

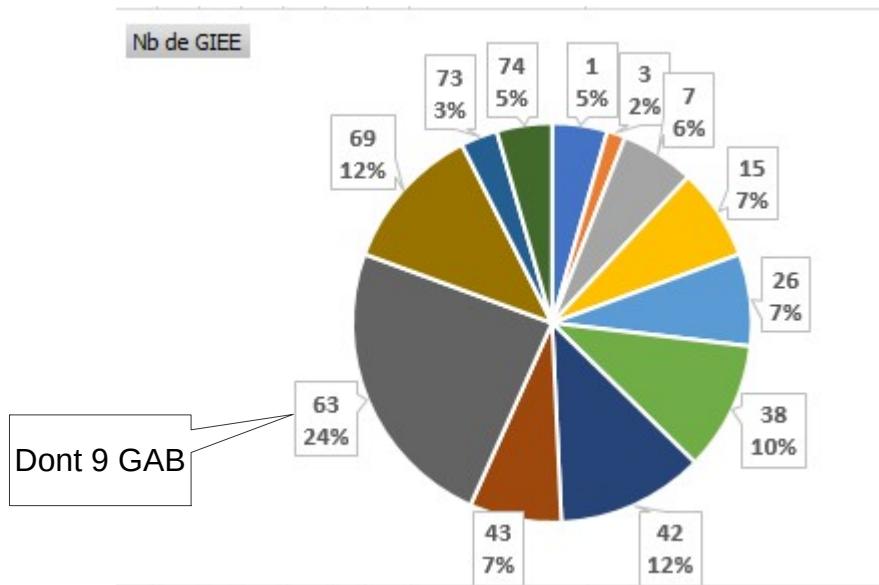


Localisation géographique des GIEE en AuRA et taille du groupe



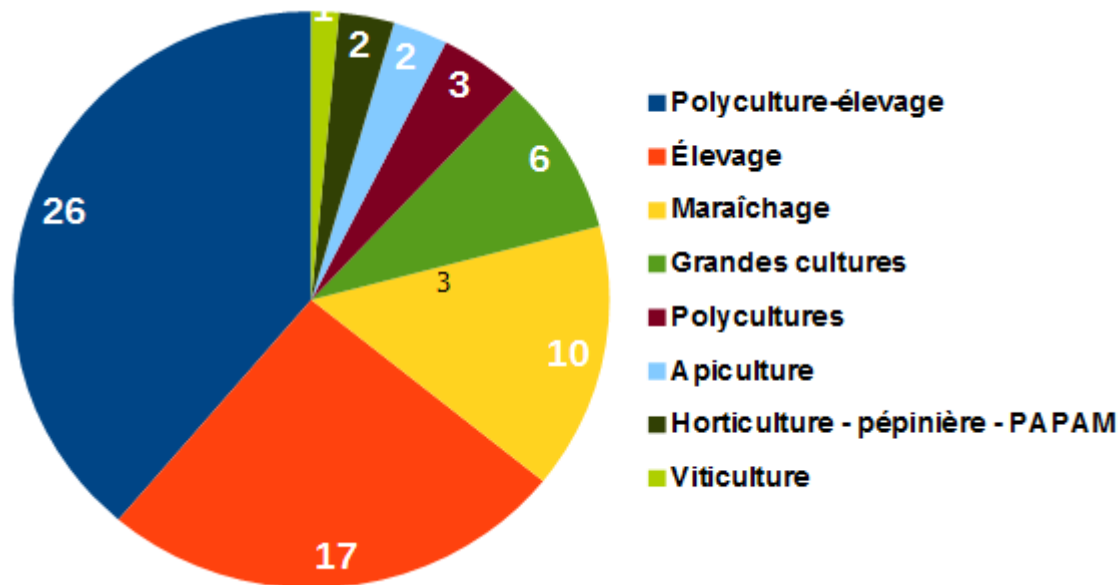
Département du siège de la structure porteuse

Taille du groupe (au dépôt du dossier)



Nombre	moyenne	mini	maxi	Total
d'exploitations	11,3	3	41	756
d'agriculteurs	16,5	5	60	1 107

Principale orientation de production des exploitations des GIEE en AuRA

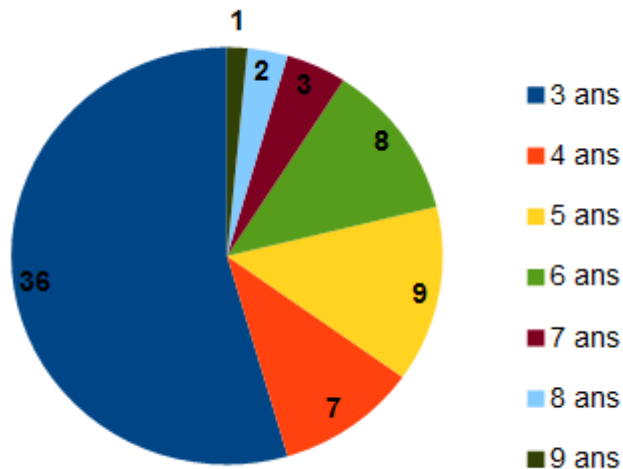


GIEE ADDER42 : les infusées

Durée et stade de reconnaissance des GIEE en AuRA



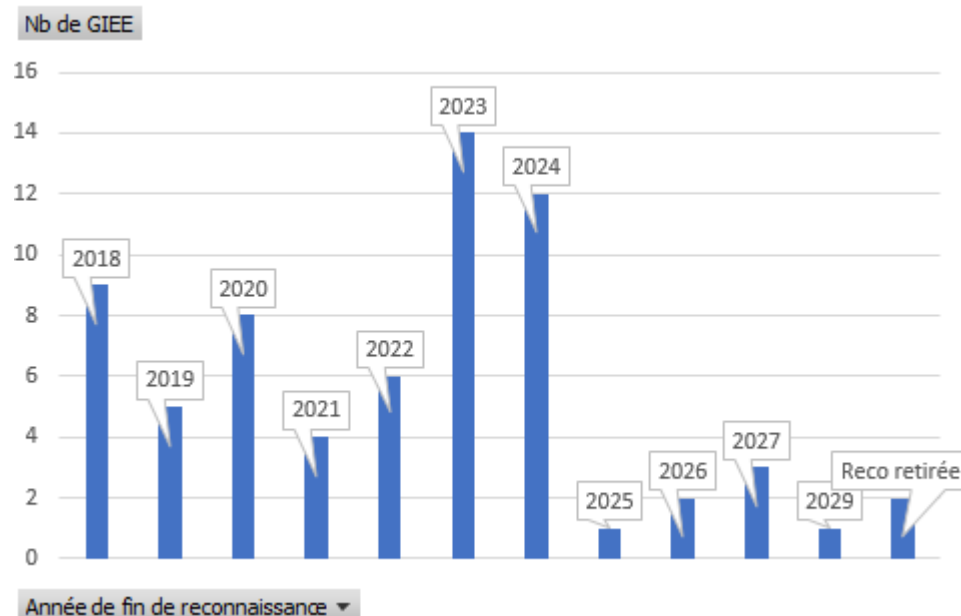
Durée de reconnaissance :
Moyenne = 4,2 ans



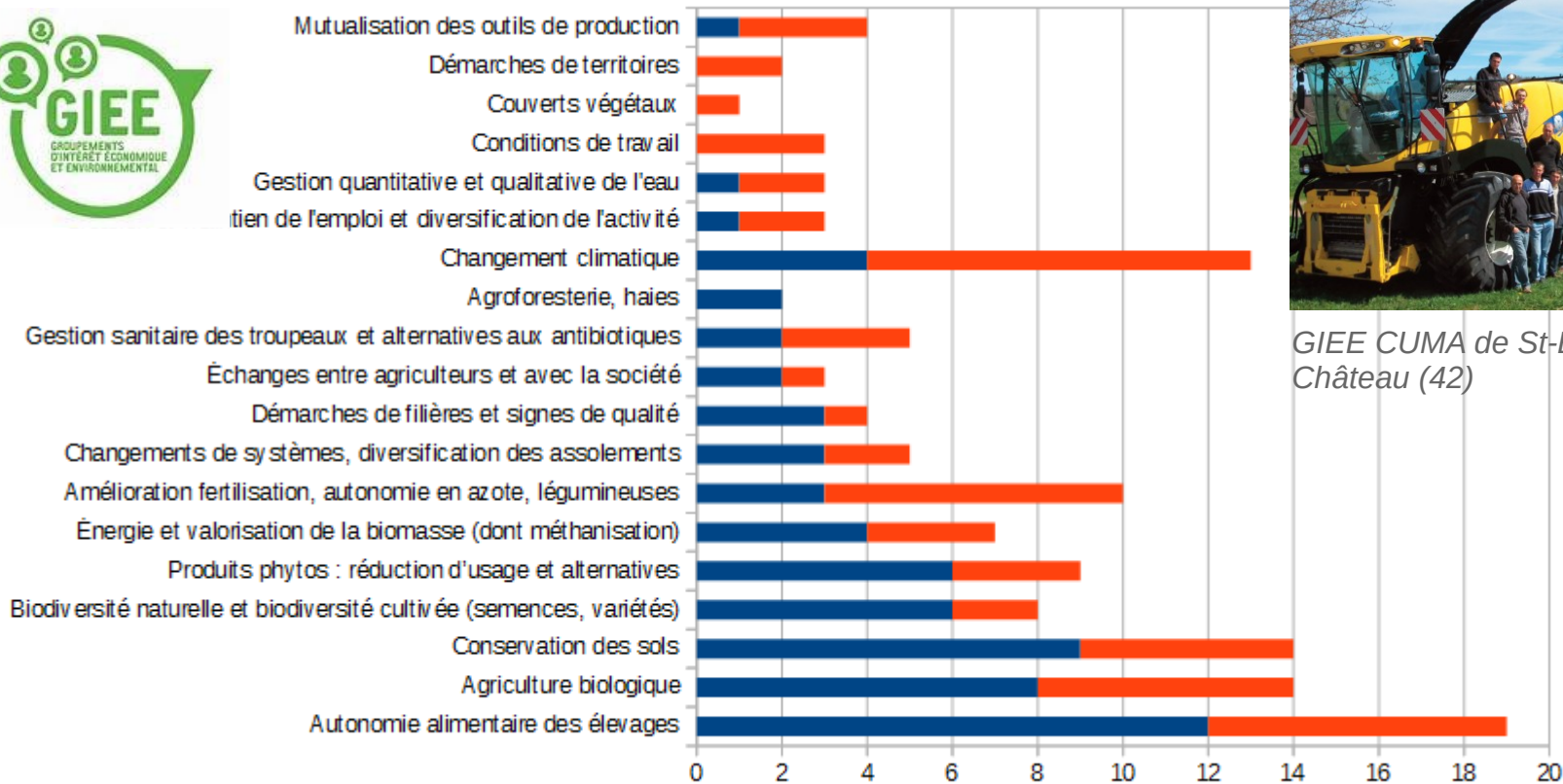
**Stade par rapport
à la reconnaissance
(au 31/03/2022):**

30 ne sont plus reconnus

37 sont en cours de reconnaissance

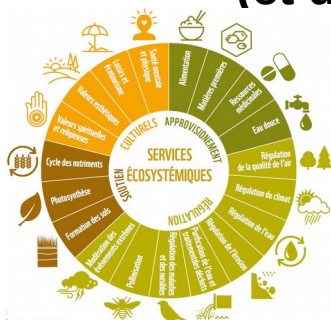


Thématiques principale et secondaire du projet des GIEE en AuRA



GIEE CUMA de St-Bonnet le Château (42)

Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique et de triple performance dans les projets des GIEE (et d'approche systémique)



Positionnement
différent des réseaux
du développement
agricole
sur ce gradient



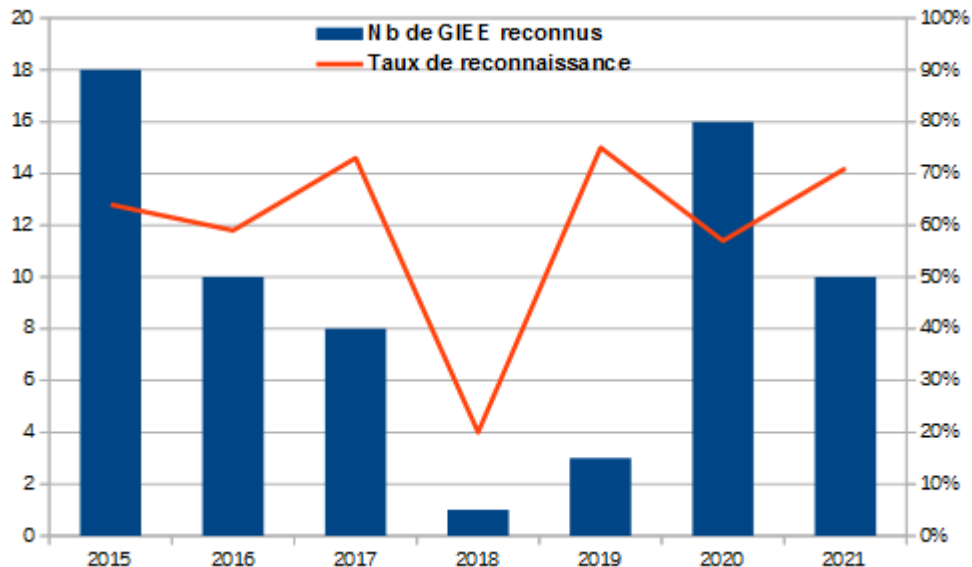
Priorité à la pérennité des services écosystémiques indispensables à la production aujourd'hui et demain

Processus d'arbitrage entre les 3 dimensions de la durabilité => équilibre progressif



Priorité à la production et à l'économie : « produire au moins autant sinon plus, en réduisant l'impact environnemental » (respect de seuils minimaux)

Dynamique de reconnaissance GIEE en AuRA : un essoufflement progressif de 2015 à 2018, puis un second souffle apporté par le volet « émergence » mais encore à consolider



1^{er} AAP « émergence »

**107 dossiers déposés depuis 2015
pour 67 GIEE reconnus**

soit 94 groupes-projets différents
(12% de 2^e demande après ajournement)

Taux de reconnaissance :
62 % sur 107 dossiers déposés
71 % sur 94 groupes-projets différents déposés

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :



- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage



- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusion sur le dispositif GIEE



2. Appel à projets 2022



- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027 (Chambre régionale d'agriculture)

Le financement des GIEE et émergents en AuRA : plus de 2 M€ engagés entre 2016 et 2021 (< 30 M€ au niveau national)

De 2016 à 2021	Nombre financés	Montant engagé
Emergence	61	569 000 €
GIEE	58	1 510 000 €
Total	119	2 079 000 €

Taux moyen de consommation des crédits : 82 % (sur 56 dossiers soldés)
Montant non consommé en fin des projets remonte au niveau national CASDAR

Coût moyen d'animation/GIEE reconnu (coût d'émergence compris) : **43 400€**
(sur 44 émergences de 2018 à 2020 et 32 GIEE reconnus en 2020 et 2021)



Conclusion partielle : La dynamique du dispositif de collectifs en transition agro-écologique

- **La dynamique dépend de nombreux facteurs :**
 - De la **motivation des réseaux du développement** pour ce type d'accompagnement
 - Des **besoins en crédits d'animation** dans les structures susceptibles d'accompagner
 - Des **compétences en animation et gestion de projet** existantes dans les organismes :
Réseaux acculturés/ d'autres ± éloignés
 - De la **posture de la DRAAF** :
 - ± de contraintes supplémentaires par rapport à la loi,
 - niveau d'exigence ± élevé par rapport au contenu des dossiers,
 - ± d'accompagnement au montage,
 - ± d'animation des têtes de réseau (comité de sélection)...

→ Variable au cours du temps dans une région

→ Variable entre régions



Conclusion partielle :

La plus-value par rapport aux dispositifs préexistants de soutien à l'agriculture de groupe (source : étude INRAe, 2022)

- **Pour les collectifs encore informels :**
émergence de GIEE = une **opportunité pour structurer leur démarche** (peu/pas d'autre source de financement pour cette étape)
- **Autonomie du collectif pour définir son projet (objectifs, thématique, leviers) et les modalités de sa mise en œuvre (actions, calendrier, accompagnement) :**
=> le groupe peut conduire les actions qu'il considère comme prioritaires
=> **permet une transition** vers des systèmes plus attentifs à leurs effets environnementaux que d'autres dispositifs, comme DEPHY ou 30 000, qui fixent une ambition à laquelle les groupes doivent se plier.
- **Dispositif centré sur le groupe et sa structure accompagnatrice**
=> **peu de coûts de transaction** comparativement aux projets multi-partenariaux

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :

- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage

- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusions sur le dispositif GIEE

2. Appel à projets 2022

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027 (Chambre régionale d'agriculture)



Rappel (décret) :
tout GIEE s'engage à capitaliser les acquis des échanges de pratiques et à transmettre les livrables de capitalisation à la CRA pour diffusion

Pourquoi capitaliser et diffuser ?

- **Pour les agriculteurs du GIEE** : sur le plan individuel / collectif
 - Progresser (apprendre de ses réussites, de ses erreurs ou de ses échecs), développer de nouvelles compétences
 - Valoriser les actions menées et les éventuels résultats obtenus
 - Transmettre (pairs, réseaux...).
- **Pour l'ensemble des collectifs de développement agricole** : source d'enrichissement et d'échanges
- **Pour l'ensemble des agriculteurs** : source d'innovations et de nouvelles techniques à mettre en oeuvre
- **Pour les politiques publiques** : documenter la Transition Agro-Ecologique et diffuser de nouvelles pratiques auprès des agriculteurs
- **Pour la recherche fondamentale et appliquée** : hybrider les savoirs pour produire de la connaissance adaptée

Capitaliser = transformer une expérience en un savoir réutilisable

Éléments d'analyse de la capitalisation



- **Nécessité d'un accompagnement collectif + individuel**
à la prise de recul et la capitalisation, en cours de projet, sans attendre la fin
Fournir des maquettes de livrables est utile mais ne suffit pas
- **Un travail à inscrire dans le temps long → des résultats encore à venir ?**
 - Celui de la construction d'un collectif-projet (logique projet avec indicateurs, trajectoire, évaluation, ...)
 - Celui de la mise en œuvre du projet pluri-annuel (pas encore de bilan pour les reconnus >=2018!)
 - Celui de l'acculturation des acteurs (Etat, têtes de réseau du dvpt agricole, animateurs-conseillers, agriculteurs) → évolution des exigences, des projets retenus, de l'accompagnement, ...
- **Conclusions de l'étude nationale INRAe (2022)**
 - Les groupes sont autocentrés => les connaissances produites
 - leur permettent de répondre aux attentes concrètes de chacun
 - et n'ont pas de prétention à une quelconque universalité
 - Quand les connaissances sortent du groupe : d'abord par l'apprentissage par-dessus la haie (réelle ou virtuelle) = forme essentielle de transmission des savoirs pratiques produits
 - Pour s'ouvrir à un public plus large :
 - obligation d'identifier les savoirs valables ailleurs et de les rendre transférables au-delà des situations où ces savoirs ont été produits
 - difficile et complexe : exige une capacité réflexive généralement hors de portée des groupes

Autres intérêts en dehors de la capitalisation « formelle »

→ comment les valoriser ?

- **Une capitalisation invisible, mais qu'on observe dans les CR techniques**
 - Montée en compétence des animateurs-conseillers, changement de posture
 - Évolution de la posture des agriculteurs (autonomie dans le groupe, charte de fonctionnement...)
 - Ouverture à des partenaires sur le territoire et en (voire hors) région → développement d'une approche plus territoriale
 - Des acquis sur des sujets transversaux (organisationnels, méthodologiques...) en plus des aspects techniques
 - Adaptation d'outil à des productions spécifiques (ex : diag apiculture, diag maraîchage...)
- **Des effets indirects sur la RID**
 - Les GIEE servent de support/de terrain pour des travaux de chercheurs
Ex pour les GIEE d'AuRA : projet PSDR COTRAE, projets MCDR COLLAGRO ou ECLAT, projet CASDAR Luz'Co, projet INRAE Coccinelle - CO-Concevoir avec les Citoyens un Nouvel Elevage Laitier Ecologique de montagne...
 - Les CATAE servent de « réservoir » pour identifier des exploitations en TAE (ex : projet H2020 LIFT...)



Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :

- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage

- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusions sur le dispositif GIEE

2. Appel à projets 2022

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027 (Chambre régionale d'agriculture)

Autres conclusions de l'étude INRAe 2022



- **Intérêt de prolonger le dispositif GIEE** (moyennant quelques évolutions conseillées)
- **pour éclairer les politiques publiques :**
En éclairant concrètement les débats sur les différentes formes que peut prendre l'agroécologie, ils peuvent conduire à des choix politiques mieux fondés, pouvant être déclinés en politiques publiques plus pertinentes et cohérentes
- comme **outil de promotion de l'agriculture de groupe**
- **2 voies indispensables pour une capitalisation *stricto sensu* =**
producteur de témoignages → producteur de connaissances
 - 1) **Relancer un effort méthodologique sérieux** sur la question de la production de connaissances génériques de nature systémique, **déléguer cette mission** de «généricisation» des savoirs et des savoir-faire agroécologiques à des agents des structures de développement, ONVAR, chambres, instituts techniques spécifiquement formés et dédiés à cette fin et rémunérés à hauteur de leurs compétences
 - 2) **Accepter la logique du récit**, mais en travaillant sur ce que doit être ce récit : pas seulement la narration des résultats auxquels un groupe est parvenu, mais aussi celle du cheminement par lequel il est passé (les étapes, les retours en arrière, les avancées, les échecs et les réussites)

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :

- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage

- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA


E) Conclusions sur le dispositif GIEE

2. Appel à projets 2022

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027 (Chambre régionale d'agriculture)

Etat des lieux de l'AAP 2022

Entièrement dématérialisé sur  demarches-simplifiees.fr

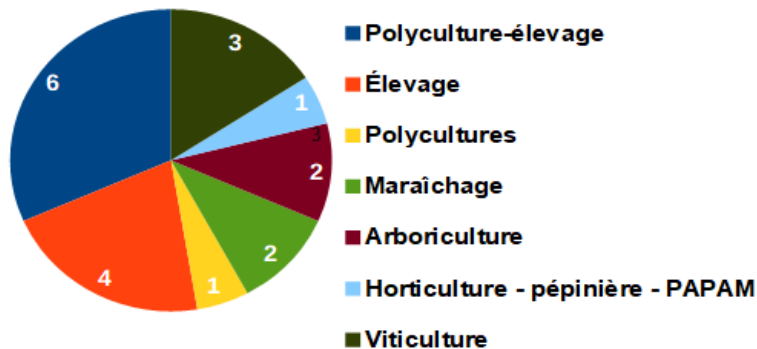
Financement de l'émergence (max 10 000 € sur 1 an)	Demande de reconnaissance	Financement de l'animation de groupes reconnus (ou en demande de reco en 2022)	TOTAL des crédits demandés
<ul style="list-style-type: none"> - 19 dossiers déposés - 169 500 € demandés 	<ul style="list-style-type: none"> - 13 dossiers déposés 	<ul style="list-style-type: none"> - 13 dossiers déposés - 445 300 € demandés 	<ul style="list-style-type: none"> - 32 dossiers déposés - 614 800 € demandés
 <p>Émergence GIEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 dossiers déposés - 119 500 € demandés 	<p>GIEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers déposés (dont 2 renouvellement et 4 suite à émergence) 	<p>GIEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers déposés - 188 300 € demandés 	<p>GIEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 19 dossiers et 309 700 € demandés (465 000 € disponibles)
<p>Emergence 30 000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers déposés - 50 000 € demandés 	<p>Ecophyto 30 000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 dossiers déposés dont 2 renouvellements et 5 émergents 	<p>Ecophyto 30 000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 dossiers déposés - 257 000 € d'aides demandés 	<p>Ecophyto 30 000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 13 dossiers et 307 000 € demandés



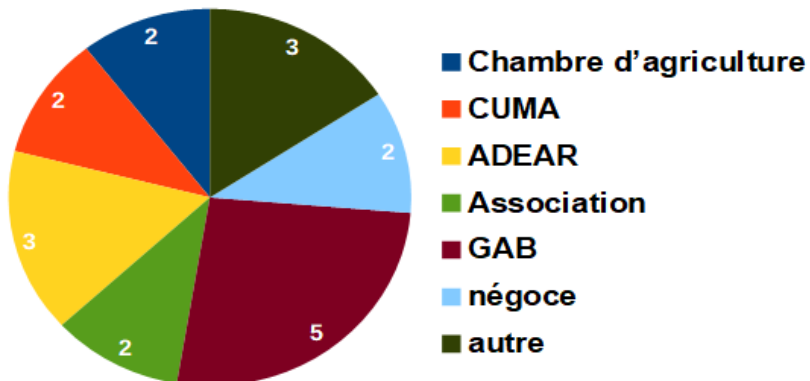
Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance et d'émergence 2022



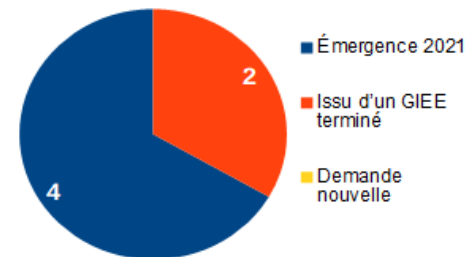
Orientations de production des exploitations du groupe



Réseau de développement agricole qui accompagne



Antériorité des demandes de reco dans nos dispositifs



Modalités d'instruction des demandes par la DRAAF

1. DRAAF (mai-juin) :

- Complétude et éligibilité (pièces)
- Lecture du compte-rendu technique de la phase précédente s'il existe (dossier faisant suite à une émergence, ou à un GIEE reconnu)
- DRAAF + DDT concernée (± agence de l'eau concernée) :
lecture du dossier et avis

2. Comité technique GIEE

- Composition habituelle
- lecteurs (hors réseau du demandeur)
- lecture sur la plate-forme
« démarches-simplifiées.fr »
- réunion du comité (9 juin 2022)

5. DRAAF

- gestion des subventions
CASDAR animation

4. Préfet / DRAAF

- signature des arrêtés
de reconnaissance GIEE
- courrier de recommandations

3. COREAMR

- présentation de la synthèse des avis
- demande d'avis

Critères d'évaluation des candidatures GIEE : rappel

(cf. le décret GIEE d'oct 2014)

5 critères incontournables (à valider individuellement)

- **Des objectifs pour les trois performances :**
 - Économique
 - Environnementale
 - Sociale
- **Des actions pertinentes** du point de vue agro-écologique, et avec une approche systémique
- **Le collectif** constitue une plus-value par rapport à une somme d'actions individuelles

5 critères secondaires (à valider globalement)

- Le **partenariat** : filières, territoires et société civile
- Le caractère **innovant** ou expérimental du projet
- La **pérennité** des actions et du collectif : perspectives de poursuite au-delà de la durée projet
- **L'accompagnement** des exploitants : aide à l'animation et au pilotage de projet accompagnement technique
- La **reproductibilité** du projet

Consultation de la COREAMR agro-écologie sur les 6 dossiers de demande de reconnaissance GIEE :

Voir tableau récapitulatif envoyé avec l'invitation + dossiers sur serveur ftp

Avis proposés

Dossiers avec proposition d'avis favorable : 5

- Dont 2 avec des recommandations
- Dont 1 avec une révision des indicateurs

Dossiers avec proposition d'avis défavorable : 1

Dossiers avec avis partagé : 0

Les dossiers GIEE : avis **favorables** proposés (5 sur 6)

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
Association Graines de l'Ain	Résilience et performance écologique et économique des systèmes polycultures bio de Graines de l'Ain (1ère période de reconnaissance de 2016 à 2021)	ADDEAR 01
CUMA des 4 saisons	S'organiser en collectif pour des systèmes de production moins dépendants des énergies fossiles (1ère période de reconnaissance de 2016 à 2022)	FDCUMA 69
FEVEC	Pâturage Opti'SOINS (Optimiser SO n pâturage et sa gestion INTégrée pour améliorer la Santé du troupeau et augmenter la résilience du Système de production) (suite à une émergence 2021)	FEVEC
Collectif Fruits en terre	Collectif Fruits en terre (suite à une émergence 2021)	AgriBio Rhône et Loire
AgriBio Drôme	Maraîchage du futur (suite à une émergence 2021)	AgriBioDrôme

Le dossier GIEE : avis défavorable proposé (1 sur 6)

Structure porteuse du groupe	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
CUMA de Saint-Galmier Chamboeuf (42)	Valoriser et adapter les ressources de nos fermes pour plus d'autonomie et d'économie en intrants	Centre de développement de l'agroécologie

De nombreux points forts

- Les thématiques de travail avancées relèvent de l'agro-écologie
- Un collectif qui se connaît bien et qui a l'habitude de travailler/réfléchir ensemble
- Les thématiques relèvent intrinsèquement du collectif (plate-forme déchets verts, semences)
- Le plan d'actions comprend un nombre important de temps collectifs dans l'animation ;
- Le CDA possède des compétences d'expertise en agro-écologie et est impliqué dans des projets à échelle régionale (ex TRANSTRAE)
- Des partenariats acquis et pertinents.

Le dossier GIEE : avis défavorable proposé (1 sur 6)

Des points faibles : 2 thématiques de travail annoncées (issues de 2 GIEE existants)

1. Quelle cohérence entre elles et avec le collectif (pas le lien avec le travail réalisé pendant l'émergence) ?
2. Il manque un état des connaissances/des projets sur ces sujets
3. Trop de travail sur 2 thématiques sans lien
 - Les indicateurs de triple performance ne sont pas satisfaisants et pas suffisamment en lien avec les thématiques travaillées
 - Certains partenariats ne sont pas finalisés et aucun autre GIEE travaillant sur la thématique d'autonomie fourragère n'est sollicité
 - Des inquiétudes sur l'accompagnement
 - Le plan d'actions prévoit des actions qui relèvent de l'émergence mais finalement peu d'actions concernant les essais à mettre en place (ateliers collectifs) et les échanges autour des changements de pratiques
 - Le caractère collectif est justifié par l'existence d'un lieu où les agriculteurs vont se retrouver (PF déchets verts ou tri des semences), ce qui n'est pas très convaincant.
 - Gros volume de temps sur la capitalisation-diffusion (45 % du total) mais pour quelle plus-value ?

Choix de financement GIEE (animation et émergents) : maquette proposée (enveloppe = 509 578 € ; taux max = 80%)

	Total dossiers déposés (subvention)	Total accord comité et DRAAF
GIEE (sur dépenses éligibles)	188 296 €	5 GIEE : 151 089 €
Emergents (sur dépenses éligibles)	119 499 €	10 groupes : 89 499 €
Total subvention	307 795 €	240 588 €
Enveloppe :		Reliquat pour autres régions :
montant total	509 578 €	
Ecart à la demande : en valeur	201 783 €	268 990 €
en %	+ 40 %	53 %
Financement accord/demandé (%)		78 %

Groupes Ecophyto 30 000 : dossiers retenus

Comité des financeurs : le 18 mai 2022

- Crédits Agences de l'Eau : taux de financement (RMC : 70 %; LB : 50% ; AG : 60%)

Emergence :

- 5 dossiers retenus / 6 (dont 1 inéligible),
- Pour un montant d'aides demandé = 49 606 €

Reconnaissance et financement de l'animation :

- 7 retenus / 7 (dont 2 sous conditions, 2 renouvellements et 5 émergents)
- pour un montant d'aides demandé sur les crédits Ecophyto Agences de l'Eau : 257 056 €

Remarques générales :

- Dossiers en grande majorité sur le bassin RMC (LB = 1 dossier, AG = 0)
- Niveau de candidatures qui se maintient par rapport à 2021
- Bonne qualité des dossiers
- Potentiel de reconnaissances qui s'essouffle (11 émergents en 2021)

Perspectives : AAP 2023

- **Reconduction sur les 2 dispositifs GIEE et Ecophyto 30 000 et 3 volets**
 - Calendrier prévu (identique à celui de 2022) :
 - Lancement fin janvier, clôture mi-avril
 - Comité technique en juin
 - Comité des financeurs Ecophyto et COREAMR début juillet
 - Sur la plate-forme  demarches-simplifiees.fr
 - Formulaire : contenu similaire (voir le site Internet DRAAF)
 - Instruction et comité technique : modalités à prévoir selon le nombre de dossiers reçus

Sommaire

1. Cadrage et bilan du fonctionnement du dispositif GIEE en AuRA depuis 2015

A) Reconnaissance GIEE, effectifs et caractéristiques :

- Structure porteuse et département
- Taille du groupe
- Structure accompagnatrice
- Orientation de production
- Durée et stade de reconnaissance
- Thématiques principale et secondaire du projet
- Un gradient de niveaux d'ambition agro-écologique
- Dynamique de reconnaissance depuis 2015 (candidature et taux de reco)

B) Le financement des GIEE et de l'émergence :

- Effectifs et évolution annuelle
- Liens entre émergence et reconnaissance
- Montants engagés, montants utilisés

D) La capitalisation et la diffusion pour le groupe et pour l'essaimage

- Rappel des engagements obligatoires du collectif
- Analyse en AuRA

E) Conclusions sur le dispositif GIEE

2. Appel à projets 2022

- Bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000
- Examen pour avis des 6 demandes de reconnaissance GIEE
- Information sur les décisions de financement des groupes

3. PRDAR AuRA 2022-2027

- Cadrage national
- PRDAR (voir diaporama de la Chambre régionale d'agriculture)

Cadrage national

Programme National de Développement Agricole et Rural

- Il **oriente** les actions des **acteurs du développement agricole et rural** vers des objectifs prioritaires pour l'agriculture française
- grâce à un **instrument financier** dédié : le CASDAR (taxe sur le CA des exploitations agricoles), 137M€/an.
- **Orientations** (2022-2027) : fixées par le Ministre chargé de l'agriculture, après concertation avec les organisations professionnelles agricoles (cf.Circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021).
- **Moyens d'actions** : financés par CASDAR après approbation du Ministre
 - ♦ des **programmes pluriannuels** portés par :
 - 38 M€ > les Chambres d'Agriculture et leur tête de réseau (Chambre d'agriculture F);
 - > les Instituts Techniques Agricoles qualifiés (ITA) et leur tête de réseau (ACTA);
 - > les organismes qui concourent au programme d'appui à la génétique animale (OS et ITA)
 - > 19 ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale).
 - ♦ des actions de développement retenues dans le cadre d'appels à projets

Finalités du PNDAR 2022-27

Il doit **contribuer** à la **souveraineté alimentaire**
et à la **résilience** aux aléas économiques, changement climatique et risques
sanitaires,

notamment via la **transition agro-écologique** des exploitations agricoles
vers des systèmes sobres en intrants et résilients.

Dans ce cadre, il a pour **objectif** de :

- renforcer le **continuum entre recherche, enseignement et développement**,
pour produire des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs,
- favoriser le **développement des compétences**,
- susciter des processus d'**innovation interactive**
- **accompagner les transitions** des exploitations agricoles,
dans le cadre de **démarches collectives**,
en tenant compte des **besoins des consommateurs et attentes des citoyens**.
- Une attention particulière doit être maintenue pour les **démarches ascendantes**
qui partent des agriculteurs.

PNDAR : 9 thématiques prioritaires

Mobilisation en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires

Créer des chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques

Renouvellement des générations

Bouclage des grands cycles biogéochimiques

Nouveau!

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone

Autonomie protéique et azotée

Améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans une perspective de double performance économique et environnementale

Nouveau!

Valoriser et préserver l'agrobiodiversité

Accompagner les systèmes de production face aux aléas et au changement climatique

Nouveau!

Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale

1 enjeu sociétal

Nouveau!

Améliorer le bien-être animal

1 enjeu transversal

Nouveau!

Le numérique pour soutenir les systèmes de production agricole innovants et performants

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional d'économie agricole...

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*
